

Urbanisme

maîtrise du développement urbain et la conservation de l'harmonie architecturale d'Archamps



Réviser les règles du PLU avec des objectifs précis

- Restreindre encore davantage, dans les limites légales (SCoT et PLH), le gabarit et la densité des constructions.
- Renforcer les règles en matière d'architecture et de matériaux (harmonie d'ensemble, durabilité des bâtiments).
- Intégrer des règles permettant d'accompagner le changement climatique (PLU bioclimatique)
- Encadrer strictement les secteurs soumis à une pression foncière afin de maîtriser le développement (OAP sectorielles).
- En gardant la maîtrise sur les nouvelles constructions, nous pourrions conserver durablement le cadre de vie de notre village.

Avancer avec méthode et cohérence nous permet de construire l'avenir d'Archamps de manière équilibrée et responsable